



**HAL**  
open science

## Espaces naturels protégés: que sont devenus les projets des précurseurs? Le cas du parc national de la Vanoise et des réserves naturelles de Haute-Savoie

Isabelle Mauz

### ► To cite this version:

Isabelle Mauz. Espaces naturels protégés: que sont devenus les projets des précurseurs? Le cas du parc national de la Vanoise et des réserves naturelles de Haute-Savoie. Raphaël Larrère, Bernadette Lizet, Martine Berlan-Darqué. Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature?, Quae, pp.59-76, 2009. halshs-00382931

**HAL Id: halshs-00382931**

**<https://shs.hal.science/halshs-00382931>**

Submitted on 11 May 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Espaces naturels protégés : que sont devenus les projets des précurseurs ? Le cas du parc national de la Vanoise et des réserves naturelles de Haute-Savoie**

Lorsque l'on considère, dans ses grandes lignes, l'évolution des espaces protégés français depuis les années 1960, on est d'abord frappé par l'importance qu'ils ont prise, tant dans les textes de loi que sur le terrain. Ainsi, par exemple, la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1957 a conféré une existence officielle aux réserves naturelles, celle du 22 juillet 1960 a permis la création des parcs nationaux et le décret du 25 novembre 1977 a instauré les arrêtés préfectoraux de protection de biotope, en application de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature. La France compte aujourd'hui plus de 150 réserves naturelles, quelque 600 arrêtés préfectoraux de protection de biotope et sept parcs nationaux<sup>1</sup>, l'adoption de la loi du 14 avril 2006 devant accélérer l'aboutissement de plusieurs projets<sup>2</sup>.

On observe, dans le même temps, une certaine convergence dans l'évolution des espaces protégés, à laquelle plusieurs facteurs ont contribué, dont la création d'un ministère chargé de l'Environnement (1971). Les agents de l'ensemble des espaces naturels ont pu suivre des formations communes dispensées par l'Atelier technique des espaces naturels (1986). La titularisation des agents de terrain des parcs nationaux (1987) a profondément modifié leur mode de recrutement : jadis choisis parmi les habitants, ils sont désormais sélectionnés par concours national et sont fréquemment surdiplômés. La constitution du corps des agents de l'environnement (2001), qui permet aux personnels de terrain des parcs nationaux de rejoindre l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ou le Conseil supérieur de la pêche, et inversement, concourt aussi au brassage des façons de penser, de dire et de faire et à l'émergence d'une culture partagée. Enfin, des structures fédératrices ont été constituées : la Conférence permanente des réserves naturelles (1982), devenue Réserves naturelles de France en 1994 et l'établissement public « Parcs nationaux de France », chargé de coordonner l'ensemble des activités des parcs, institué par la nouvelle loi (2006).

Les espaces protégés paraissent ainsi à la fois considérablement plus présents qu'ils ne l'étaient et moins différents les uns des autres : à mesure qu'ils ont gagné droit de cité, il semble qu'une sélection des idées, des objectifs et des méthodes se soit opérée. C'est cette hypothèse d'un double mouvement, d'accroissement du nombre et de resserrement des intentions, que nous voudrions mettre à l'épreuve, en nous appuyant sur deux cas qui occupent une place particulière dans l'histoire des espaces protégés français : celui du parc national de la Vanoise et celui des réserves naturelles de Haute-Savoie. Les projets préalables à la création du parc national de la Vanoise (1963) ont en effet fortement orienté la loi de 1960 et la conception des parcs qui l'ont suivie ; quant à la réserve naturelle des Aiguilles Rouges (1974), elle a été la première réserve naturelle dite d'intérêt national et son influence s'est exercée bien au-delà du département, et même des Alpes.

Le parc national de la Vanoise et les réserves naturelles de Haute-Savoie diffèrent par de multiples aspects. Le parc forme un espace d'un seul tenant et l'aire protégée couvre plus de 50 000 hectares ; les réserves naturelles de Haute-Savoie sont au nombre de neuf, leur superficie varie de 50 hectares (Delta de la Dranse) à un peu plus de 9 000 (Sixt) et leur création s'étale sur près de 20 ans, de 1974 à 1992. Le statut et la structure gestionnaire de ces espaces sont également bien distincts : le parc est géré par un établissement public à caractère

---

1 Auxquels il faut ajouter les 400 sites qui relèvent du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, créé en 1975.

2 Dans les Hauts de la Réunion, en Guyane et dans les calanques de Marseille-Cassis.

administratif et les réserves par une association (Asters<sup>3</sup>). Qu'il se rende dans le parc national de la Vanoise ou dans une réserve naturelle de Haute-Savoie, le visiteur a cependant de bonnes chances d'entendre les mêmes messages, de devoir observer des réglementations voisines et de rencontrer des équipements similaires : ces espaces présentent un air de famille et il semble en particulier évident à tous, gestionnaires, habitants et touristes, qu'ils servent et visent en priorité à protéger la nature.

Il faut remonter aux initiateurs de ces espaces protégés pour découvrir combien leurs intentions de départ différaient entre elles et de celles qui sont aujourd'hui affichées. Nous allons présenter les principaux initiateurs et comparer leurs programmes respectifs. Nous examinerons ensuite ce qui a été retenu de leurs projets, dans les espaces protégés et au-delà. Nous utiliserons pour ce faire des travaux antérieurs (Mauz, 2003, 2005a, 2005b), qui reposent sur le dépouillement des archives disponibles et sur des entretiens de type semi-directif auprès de promoteurs du parc national et des réserves naturelles<sup>4</sup>.

### **Un éventail de projets précurseurs**

En Vanoise, dès les années 1920, des chasseurs et des alpinistes réclament la création d'un parc national, alors que ce statut n'a encore aucune existence légale. Le même souhait est exprimé sensiblement à la même époque pour la commune de Saint-Gervais, en Haute-Savoie. Dans les deux cas, on peut donc trouver des origines lointaines aux espaces protégés. On n'évoquera cependant ici que les principaux projets qui les ont immédiatement précédés, parce qu'ils sont les mieux documentés et parce qu'ils ont très fortement marqué le cours des événements. En Savoie comme en Haute-Savoie, la création des espaces protégés résulte, non d'un unique projet, mais de plusieurs, qui concernent, pour partie, les mêmes espaces.

#### ***Le « parc national à bouquetins » de Marcel Couturier***

Il est des chasseurs acharnés qui furent aussi de fervents protecteurs, des pionniers qui ont activement œuvré pour la préservation des espèces qu'ils convoitaient, et de leurs biotopes. Marcel Couturier est de ceux-là. Dès les années 1940, il pense à créer un parc national dans les hautes vallées savoyardes, pour permettre enfin aux bouquetins du parc national du Grand Paradis<sup>5</sup> de coloniser le versant français : jusque-là, les animaux qui franchissaient la frontière étaient systématiquement abattus par les montagnards des villages voisins. Prenant modèle sur le Grand Paradis, il élabore un projet extrêmement précis, dans lequel tout – la délimitation de l'espace, la réglementation, le recrutement et l'organisation du personnel, etc. – doit concourir à l'installation pérenne de l'ongulé (Couturier, 1943).

Marcel Couturier est né en Isère, en 1897. Il fait des études de médecine à Grenoble et devient chirurgien. Il a bien d'autres cordes à son arc. Naturaliste réputé, spécialiste des animaux de montagne, il est l'auteur de véritables sommes sur plusieurs espèces, dont l'ours, le chamois et le bouquetin. Alpiniste chevronné, il est le premier à gravir un des couloirs de l'Aiguille verte, qui porte aujourd'hui son nom. C'est enfin un redoutable et inlassable chasseur, passionné de gibier de montagne et tout particulièrement fasciné par le
--

3 Agir pour la sauvegarde des territoires et des espèces remarquables ou sensibles.

4 Recherche inscrite d'une part dans le programme « Histoire et mémoires des parcs nationaux métropolitains » coordonné par Raphaël Larrère, d'autre part dans une étude à caractère historique commandée par le comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie. Une quarantaine d'entretiens ont été menés en Vanoise, et 25 en Haute-Savoie. Les extraits d'entretien apparaissent dans le texte en italique.

5 Créé en 1922, c'est le doyen des parcs italiens. Les parcs nationaux italiens et français diffèrent fortement par leur nombre (23 en Italie, 7 en France) et par la superficie qu'ils couvrent (total de 1 500 000 hectares en Italie, soit près de 5 % du territoire national et de 370 000 hectares en France, soit 0,7 % du territoire national).

bouquetin. Il milite activement en faveur de la création d'un « parc national à bouquetins » dans les milieux naturalistes, cynégétiques et de l'alpinisme et publie des articles dans les revues spécialisées. Surpris à braconner à plusieurs reprises, jugé et condamné, il est progressivement mis à l'écart et il ne participe pas à la mise en place du parc. Il est décédé en 1973.

Marcel Couturier, posant devant un bouquetin abattu en Suisse en novembre 1956 (source : Couturier, 1962, planche CXXLI).

### ***Gilbert André, chantre de la culture alpine***

Ce n'est pas tant le sort des bouquetins que celui des montagnards qui inquiète et motive Gilbert André. Parcourant les Alpes au début des années 1950, il découvre des villages vidés par l'exode agricole ou métamorphosés par les grands chantiers hydroélectriques et par les premières stations de sports d'hiver. Il refuse la disparition de ce qui le touche le plus et qu'il idéalise sans doute : les paysages bien sûr, mais aussi et surtout une manière de vivre, une proximité entre les hommes et avec les animaux qu'ils élèvent, toutes choses qu'il résume par le terme de « culture ». Il veut convaincre les montagnards de rester « eux-mêmes » et leur en donner les moyens, notamment en développant l'artisanat et l'accueil des citadins. Ses idées se précisent au fil d'innombrables lectures et discussions ; il rencontre notamment des auteurs chrétiens – Georges Duhamel (1884-1966), dont le chapitre sur « le parc national du silence » (Duhamel, 1932) l'a profondément marqué, Gustave Thibon (1903-2000), Daniel-Rops (1901-1965), etc., et il séjourne plusieurs semaines dans la communauté fondée par Lanza del Vasto (1901-1981). Il aboutit à la conclusion qu'il faut créer un parc national pour sauver la culture des montagnards. Après avoir rêvé de l'étendre à toutes les Alpes, il se résout à limiter son emprise. Son projet, qui inclut les fonds de vallée, demeure toutefois très vaste et déborde largement le parc à bouquetins du Dr Couturier.

Gilbert André est né dans les Vosges en 1927. Il est le fils unique d'un riche industriel, qui le destine à prendre sa suite. Gilbert André en décide autrement : au début des années 1950, il interrompt ses études parisiennes pour rejoindre les Alpes, qui l'attirent et le fascinent depuis l'enfance. Après de longues pérégrinations solitaires, il s'arrête, provisoirement croit-il, à Bonneval-sur-Arc, dont il est élu maire en février 1956. Il est à l'origine de la fondation, en 1957, de l'Association des parcs de France et ses idées jouent un rôle majeur dans l'acceptation du projet de parc national par les élus savoyards et par les populations locales. À la fin des années cinquante, estimant le parc national en bonne voie, il décide de se consacrer entièrement à Bonneval-sur-Arc. Il s'attache à y réaliser, avec les habitants, son programme de relance économique et culturelle et il ne s'en éloigne qu'à la fin des années 1990, après quarante ans d'implication permanente (Mauz, 2003, 2005a ; Révil et Helle, 2004).

Gilbert André, un Bonnevalain et son fils, dans les années 1950 (source : coll. personnelle de Gilbert André)

### ***Gilbert Amigues, un ingénieur des eaux et forêts au service de la protection de la nature***

En Haute-Savoie, au début des années 1960, comme en Savoie quelques années plus tôt, l'édification en altitude d'un type inédit de stations de sports d'hiver, par des promoteurs dotés d'énormes moyens financiers et puissamment soutenus par les pouvoirs publics, provoque des changements massifs et rapides des sociétés locales et des milieux naturels. Convaincu qu'il faut « mettre en conserve » ce qui peut l'être, pour l'avenir, Gilbert Amigues songe d'abord à

établir un parc national dans le Haut-Giffre, où la station de Flaine sort de terre, mais l'idée est rejetée aussi bien par les municipalités impliquées que par le ministère de l'Agriculture. À défaut, il met en place de vastes réserves de chasse. Puis il se saisit d'un autre outil juridique existant, les réserves naturelles, qu'il crée partout où des milieux particulièrement intéressants lui semblent menacés et où il parvient à convaincre les élus locaux<sup>6</sup>.

Gilbert Amigues est né en 1929 dans le nord de l'Hérault, où son père est instituteur. Après une enfance campagnarde, il fait ses études à l'Institut national agronomique (1948-1950), puis à l'École nationale des eaux et forêts de Nancy (1950-1952). Il débute sa carrière dans le Sahara algérien, où il reste sept ans, en pleine guerre d'Algérie. Il passe ensuite deux ans à Compiègne. Il arrive en Haute-Savoie en 1961. Lors de la réforme du ministère de l'Agriculture<sup>7</sup> (1965), il devient ingénieur du Génie rural, des Eaux et des Forêts et prend la direction du premier service de la DDA, chargé de l'administration des forêts, de la chasse et de la pêche. En 1968, la Haute-Savoie adopte le système des associations communales de chasse. Gilbert Amigues parvient à mettre plus de 70 000 hectares en réserve de chasse. Il est à l'origine de la politique de création de réserves naturelles en Haute-Savoie et il est aussi le « père » des réintroductions dans ce département. Il a notamment initié et piloté celle des bouquetins, des castors et des gypaètes barbus. Il quitte la DDA le 1<sup>er</sup> janvier 1985 pour devenir inspecteur général de l'office national de la chasse. Il part à la retraite en mai 1994. Il exerce depuis lors les fonctions de conciliateur de justice.

Gilbert Amigues recevant la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, en 1995, dans les locaux de l'office national de la Chasse (source : coll. personnelle de Gilbert Amigues)

### ***Jean Eyheralde ou la pédagogie de la nature***

Jean Eyheralde s'est intéressé aux plantes avant de s'intéresser à ceux qui les regardent ou qui les cueillent. C'est un peu par hasard, au contact des visiteurs de son jardin botanique de sa cure d'Argentière<sup>8</sup>, qu'il prend conscience de l'intérêt des gens pour la nature. Une conscience renforcée lorsque le jardin est transféré au col des Montets, une des principales portes d'entrée dans la vallée de Chamonix, fréquentée par toutes sortes de personnes pour toutes sortes de raisons. Une réserve communale voit le jour, bientôt remplacée par la réserve naturelle des Aiguilles Rouges (1974). Elle est animée par une équipe constituée autour de Jean Eyheralde, qui œuvre à l'invention d'une pédagogie de la nature accessible à tous et fondée sur une esthétique au sens étymologique : les visiteurs sont invités à regarder, à toucher, à sentir, à réaliser des expériences. Le col des Montets devient un lieu de parole en même temps qu'un lieu de recherches et de découvertes naturalistes : à travers l'établissement d'un nouveau rapport à la nature, c'est le bonheur de l'homme qui est visé.

6 Sept réserves naturelles sont créées pendant la période d'activité de Gilbert Amigues à la direction départementale de l'Agriculture de la Haute-Savoie : Aiguilles Rouges (23 août 1974), Bout-du-Lac (26 décembre 1974), Sixt (2 novembre 1977), Roc de Chère (2 novembre 1977), Contamines (29 août 1979), Delta de la Dranse (17 janvier 1980), Passy (22 décembre 1980). Deux autres réserves voient le jour après son départ de la DDA, celles de Carlaveyron (5 mars 1991) et du vallon de Bérard (17 septembre 1992).

7 L'office national des Forêts est créé en 1964 ; les ingénieurs du Génie rural, des Eaux et des Forêts et d'une partie des services agricoles sont rassemblés dans un corps unique en 1965 ; les directions départementales de l'Agriculture sont créées la même année.

8 Un premier jardin de rocailles, installé dans le potager de la cure, abrite des plantes alpines et attire des amateurs, ainsi que des enseignants et des chercheurs, venus passer leurs vacances à Chamonix. Le jardin est à la fois un lieu d'échanges – de graines, de plantes, d'idées – et un point de départ pour des sorties en montagne. Pour que les plantes soient dans leur élément et que de véritables recherches puissent être menées, le jardin est transporté en montagne, dans un lieu plus vaste. Ce deuxième site, dénué de statut officiel, est fréquenté plusieurs années jusqu'à ce qu'en 1970, la remontée mécanique qui permettait d'y accéder provoque un accident mortel. Un nouveau transfert a lieu, en direction du col des Montets.

Jean Eyheralde est né en 1922. Originaire du pays basque, il a deux ou trois ans quand ses parents partent pour l'Algérie. Dès l'enfance, il se passionne pour les sciences et la recherche, goût qu'il partage avec son père et ses frères. Pendant la guerre, ses parents font de la résistance, lui-même est objecteur. Il entre ensuite au séminaire, où son indépendance d'esprit, ses orientations politiques et l'intérêt qu'il professe pour Teilhard de Chardin et sa théorie de l'évolution lui valent d'être mal vu de ses supérieurs, et d'être nommé prêtre à Argentière, paroisse reculée au bout de la vallée de Chamonix. Jean Eyheralde y demeure plus de quarante ans, s'impliquant à fond dans la vie de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges, dont il préside longtemps l'association d'amis. Il se spécialise dans l'étude des algues et des microchampignons qui se développent en altitude, tout en s'intéressant à l'ensemble des mécanismes de la nature et en demeurant, sa vie durant, un pédagogue.

Jean Eyheralde, récoltant des algues sur un glacier (source : coll. personnelle de Jacques Eyheralde).

### ***Convergences et divergences***

En Vanoise comme en Haute-Savoie coexistent ainsi des projets très dissemblables, portés par des personnalités qui le sont tout autant. Sans doute ces hommes ont-ils des points communs. Ils sont également hors du commun, déterminés et aucun des quatre n'est originaire de la région. Par d'autres aspects, Gilbert André et Marcel Couturier d'une part, Gilbert Amigues et Jean Eyheralde d'autre part, sont en revanche aux antipodes les uns des autres. Leurs intentions diffèrent profondément. Le projet de Gilbert André englobe *a priori* celui de Marcel Couturier, puisque le premier prône le respect de toute vie et ne peut donc que souscrire à la volonté de sauvegarder les bouquetins. Mais la protection de la faune sauvage n'est qu'un aspect de son programme, nettement moins développé que le soutien aux activités pastorales, le lancement d'ateliers artisanaux, la rénovation de l'habitat ou la construction de collèges d'altitude pour les enfants des villes. Le maintien des habitants – plus précisément les montagnards des années 1950 – le motive bien plus que la conservation des bouquetins. En Haute-Savoie, les intentions de Gilbert Amigues et de Jean Eyheralde semblent moins éloignées ; tous deux s'intéressent à la nature. Mais Gilbert Amigues se préoccupe des espaces et des espèces remarquables et Jean Eyheralde davantage de la nature ordinaire – « *la pédagogie de l'ortie plutôt que celle de l'edelweiss* » et « *l'extraordinaire de l'ordinaire* » sont deux des leitmotifs de l'équipe du col des Montets. Surtout, ils divergent sur la place à accorder aux hommes. Pour Gilbert Amigues, les réserves naturelles sont créées contre l'homme qui, de manière générale, constitue une menace. Pour Jean Eyheralde, c'est à l'homme qu'elles s'adressent et elles n'ont aucun sens si elles ne visent pas son éveil et son épanouissement. Dans chacun des cas, les deux principaux projets ont ainsi pour fin ultime, l'un la nature, l'autre l'homme et peuvent être qualifiés, pour faire bref, de « naturalistes » et de « culturalistes ».

La comparaison entre les projets naturalistes fait également apparaître de nettes différences. Certes, Gilbert Amigues et Marcel Couturier se comprennent. Ils partagent fondamentalement la même conception des espaces protégés : il s'agit de délimiter un espace doté de qualités naturelles singulières, d'édicter une réglementation destinée à préserver ou à renforcer ces qualités, et de la faire respecter. Pour Gilbert Amigues cependant, maints espaces méritent d'être ainsi distingués et protégés. Son action ne se limite pas à la haute montagne ; à côté des grandes réserves qu'il constitue aux Aiguilles Rouges, à Sixt, à Passy et aux Contamines, il en crée deux petites autour du lac d'Annecy et une troisième dans le delta de la Dranse, au bord du Léman. Et s'il se focalise sur les espèces emblématiques, il ne se restreint pas à une seule, comme le fait Marcel Couturier avec le bouquetin.

Les projets de Gilbert André et de Jean Eyheralde sont au moins aussi dissemblables. Tous deux sont très marqués par des penseurs chrétiens<sup>9</sup>, mais ils ne s'inscrivent pas dans les mêmes courants de pensée. Gilbert André alimente son attirance pour les Alpes et leur « culture » en mobilisant des auteurs<sup>10</sup> qui fustigent l'industrialisation et l'urbanisation accélérées du monde moderne et exaltent la vie rurale et singulièrement montagnarde. Il rend plusieurs fois visite à Gustave Thibon<sup>11</sup>, en Ardèche ; il est très proche de Samivel<sup>12</sup>. Jean Eyheralde nourrit d'autres sympathies. En 1968, il a 46 ans ; ses convictions et ses choix sont largement formés. Il dit pourtant avoir vécu comme un choc les événements de mai, qui précèdent de peu son engagement au col des Montets. De fait, ses propos et son action rappellent souvent avec force ce qui s'est alors exprimé et brièvement réalisé : la mise en cause de l'autorité et des institutions, le rejet du pouvoir de l'argent, le désir d'autonomie et le goût pour l'autogestion, la volonté de changer les rapports sociaux et d'accorder à tous la possibilité de prendre la parole, de participer au débat public, de contribuer aux décisions. Gilbert André et Jean Eyheralde s'accordent sur un point essentiel : le parc national, ou les réserves naturelles, doivent être faits pour et avec les habitants. Ils divergent en revanche sur plusieurs autres points d'importance. Premièrement, la science et la place qui lui revient. Gilbert André s'en méfie car, estime-t-il, la science est en définitive contre l'homme. Jean Eyheralde et ses amis tendent au contraire à la sacraliser. Un rôle central est dans un premier temps conféré au comité scientifique des réserves naturelles de Haute-Savoie : on compte sur ses membres, bien plus que sur les élus ou sur les services administratifs, pour assurer une gestion éclairée, désintéressée et démocratique. Deuxième divergence : la fréquentation et l'accueil du public. Prenant modèle sur l'expérience du Tyrol autrichien, Gilbert André est favorable à un tourisme maîtrisé par les gens du lieu, d'ampleur limitée, et haut de gamme. Il table sur une clientèle citadine cultivée et fortunée, sensible à la beauté des Alpes, pour valoriser les productions pastorales et artisanales des montagnards. Quant à l'idée d'accueillir des foules pour les convertir au respect de la nature, elle ne le séduit absolument pas ; l'affluence lui fait horreur. L'attitude adoptée au col des Montets est tout autre. De même que l'on s'intéresse plus à l'ortie qu'à l'edelweiss, on s'adresse davantage au visiteur ordinaire, à « l'homme sans qualités », qu'à l'élite. Jean Eyheralde répète qu'il faut « *mettre tout le monde dans le coup* », s'adresser « *au tout venant* ». Troisième point de divergence, le développement local. Le soutien aux activités existantes et la création d'activités compatibles avec la philosophie de l'ensemble sont au cœur du projet de Gilbert André, alors qu'ils occupent une place marginale dans les préoccupations des animateurs de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges.

Ces projets diffèrent également de ceux qui ont été affichés par les espaces protégés, à l'exception de celui de Gilbert Amigues. Il est en effet le seul dont l'objectif premier soit de protéger les milieux naturels. Le parc national de Marcel Couturier peut certes conduire au même résultat mais il poursuit un but beaucoup plus restreint. Quant aux projets culturalistes, ils visent fondamentalement autre chose. Jean Eyheralde s'exclame d'ailleurs que « *protéger la nature n'est pas du tout [son] but* » et Gilbert André déplore que « *tous [ses] efforts [aient] eu pour résultat de faire aboutir le projet de Couturier* ». L'un et l'autre ont bien du mal à se reconnaître dans les espaces protégés actuels et il semble parfois, à les écouter, que rien ne

---

9 Notamment Pierre Teilhard de Chardin et le mystique rhénan Maître Eckhart pour Jean Eyheralde, Gustave Thibon pour Gilbert André.

10 Comme Alexis Carrel (1873-1944).

11 Fils d'un paysan ardéchois et philosophe, Gustave Thibon défend dans ses ouvrages l'attachement à la terre et la tradition.

12 Graphiste aquarelliste, écrivain, dessinateur et cinéaste conférencier, Samivel (1907-1992) a activement milité pour la protection des Alpes et notamment pour la création du parc national de la Vanoise. Ses dessins et ses textes célèbrent la pureté et la beauté des Alpes, exaltent la civilisation agropastorale des montagnards et dénoncent l'industrie touristique.

subsiste de leurs intentions et qu'ils n'ont été que les faire-valoir des projets naturalistes. Il faut cependant y regarder de plus près et examiner comment les diverses ambitions ont été accueillies, traduites dans les textes et mises en œuvre dans les faits.

### **Où sont passés les projets culturalistes ?**

Précisément parce qu'ils sont dissemblables, les projets séduisent et se diffusent dans des milieux variés. En Savoie, le projet Couturier plaît aux représentants des chasseurs de grand gibier, aux alpinistes et aux naturalistes. De son côté, le parc national « culturel » de Gilbert André recueille l'adhésion des membres du conseil général de Savoie et des élus locaux : Pierre Dumas (1924-2004) et Joseph Fontanet (1921-1980) le défendent devant les municipalités et devant leurs collègues de l'Assemblée nationale et du Sénat en le présentant comme un outil de développement local. En Haute-Savoie, Gilbert Amigues parvient, non sans mal, à convaincre les responsables du ministère de l'Environnement que l'on peut créer de vastes réserves naturelles. Au fil des années, il lui est de plus en plus difficile d'obtenir l'accord du Conseil national de protection de la nature, dont certains membres jugent la réglementation des grandes réserves trop laxiste. Son discours est malgré tout plus facilement recevable par les écologistes que celui de Jean Eyheralde, en revanche mieux accepté par les habitants. La diversité des intentions se révèle ainsi extrêmement utile pour faire avancer les projets, si bien que Jean-Pierre Courtin (1987) peut, avec raison, souligner les « bienfaits du malentendu ». Mais ces bienfaits sont de courte durée : le malentendu initial n'a jamais été surmonté et il s'est plutôt accentué avec le temps. En Savoie, Denys Pradelle (1913-1999)<sup>13</sup>, chargé de réaliser une étude préliminaire à la création du parc national, se garde bien de choisir entre les projets en lice. Il suggère une synthèse, qui repose sur un zonage spatial et qui préfigure ce qu'on a appelé « la conception française »<sup>14</sup> des parcs nationaux : la zone centrale correspond au projet Couturier, dont elle reprend d'ailleurs assez fidèlement les limites, tandis que la zone périphérique est censée répondre aux aspirations de Gilbert André et des habitants. Des réserves intégrales plus conformes aux vœux des naturalistes sont en outre prévues au sein de la zone centrale. On ne trouve pas de telle synthèse en Haute-Savoie mais, là aussi, tous réclament des réserves naturelles alors que l'appellation recouvre des réalités très distinctes.

### ***Le silence des textes***

La rédaction de la loi relative à la création des parcs nationaux est confiée au ministère de l'Agriculture, plus précisément au service dirigé par Yves Bétolaud (1926-2003), à la direction générale des Eaux et Forêts. Le texte, paru en 1960, accorde une nette priorité à la protection ; la création d'une zone périphérique n'est ainsi qu'une possibilité et les moyens juridiques et financiers alloués à son fonctionnement sont des plus réduits et des plus vagues. Le décret d'application de la loi et le décret de création du parc national de la Vanoise n'arrangent rien : l'orientation « culturelle » reste quasiment absente des textes fondateurs. En Haute-Savoie, après de nombreux échanges avec le ministère de l'Environnement, l'arrêté de création de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges (23 août 1974) est assez proche de textes antérieurs, notamment de celui de la réserve naturelle du Néouvielle (8 mai 1968)<sup>15</sup> ; la

---

13 Denys Pradelle, architecte-urbaniste, a été très fortement impliqué dans la conception des stations de sports d'hiver, en particulier dans celle de Courchevel. Après avoir joué un rôle essentiel dans la création du parc national de la Vanoise, il s'est investi activement dans la vie du parc.

14 Cette expression, dont on ignore l'origine, fait manifestement partie de la culture des parcs.

15 La réserve du Néouvielle a été créée dans les années 1930 par la Société nationale de protection de la nature mais à cette époque, les réserves naturelles n'ont pas d'existence légale.



dimension pédagogique chère à Jean Eyheralde n'est même pas mentionnée : là aussi, les intentions des protecteurs ont été bien mieux prises en compte. Il y a à cela trois raisons au moins. Premièrement, ni Gilbert André ni Jean Eyheralde ne sont des hommes de loi. Tous deux ont certes des alliés dans la sphère juridique : le rapporteur de la loi relative à la création des parcs nationaux n'est autre que Pierre Dumas, fervent partisan du projet de Gilbert André et l'arrêté de création de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges est rédigé, sous le contrôle il est vrai de Gilbert Amigues, par Yves Pungier, le secrétaire de mairie de Chamonix, qui est un proche de Jean Eyheralde. Mais ni l'un ni l'autre ne parviennent à traduire les objectifs culturels ou pédagogiques dans le droit. Gilbert Amigues, lui, a acquis à l'École nationale des eaux et forêts de solides compétences juridiques ; il possède les arcanes administratifs et il fait de la rédaction des décrets sa spécialité. Quant au projet de Marcel Couturier, les forestiers chargés d'écrire la loi le trouvent beaucoup plus compréhensible que celui de Gilbert André, qu'ils jugent « fumeux ». La deuxième raison est que l'inscription des projets culturalistes dans la loi demanderait une profonde remise en cause des rapports entre les collectivités locales et l'État, difficilement imaginable à la charnière des années 1950 et 1960, alors que l'horizon de la décentralisation est encore très lointain. Le décret d'application de la loi de 1960 prévoit la participation d'élus locaux au conseil d'administration de l'établissement public chargé de l'aménagement, de la gestion et de la réglementation du parc national, ce qui, à l'époque, apparaît déjà passablement novateur. Enfin, beaucoup pensent alors préférable de céder aux protecteurs de la nature des régions apparemment impropres aux industries agricoles et touristiques, plutôt que de chercher partout des voies médianes entre préservation et développement. Une protection stricte d'un côté peut s'accompagner d'un développement illimité de l'autre ; le zonage séduit aussi bien les principaux tenants de la modernisation économique et sociale que ceux de la protection.

En Savoie, le sort réservé au projet « culturel » est ressenti – y compris par des membres de l'administration – comme une erreur, voire une tromperie à l'égard des habitants et des collectivités locales, qu'il faut tenter de rattraper. Tout au long de l'histoire du parc et aujourd'hui encore, transparait chez certains la volonté de pallier les insuffisances de la loi de 1960. Plusieurs opportunités sont saisies. Dès la création du parc, quelques personnes, dont le préfet, le premier directeur du parc et le conservateur des Eaux et Forêts, prennent l'initiative de fonder une association des Amis du parc, qui, espèrent-ils, assumera les aspects relatifs au développement et nouera avec les populations locales des liens plus étroits que l'établissement public<sup>16</sup>. Pendant la préparation de la loi Montagne (1985), le ministre de l'Environnement, Michel Crépeau (1930-1999), annonce :

Dans cette perspective [de la loi montagne], l'existence d'un parc national dans une région de montagne, loin d'être ressentie comme un corps étranger, deviendra une des ressources sur lesquelles pourra s'appuyer le développement local. L'image quelque peu caricaturale d'une zone centrale où tout serait réglementé et où règnerait sans partage le directeur du parc, opposée à une zone périphérique où tout serait permis, et où chaque commune chercherait à tirer individuellement son épingle du jeu, aura alors définitivement vécu<sup>17</sup>.

La loi Montagne comporte effectivement un article consacré aux parcs nationaux, qui tente de préciser comment ils peuvent coopérer avec les collectivités locales. Les effets n'en ont pas été spectaculaires ; il n'empêche qu'il dénote la permanence de l'intention, que l'on retrouve chez le directeur actuel de la Vanoise, Philippe Traub :

---

16 L'association des Amis du parc a effectivement mené d'autres actions que le parc – elle a notamment organisé des randonnées d'enfants – et elle comptait près de 1 800 adhérents en 1970. Elle n'a en revanche pas complètement réussi à remplir le rôle économique, social et culturel qu'on lui avait assigné. Son importance a décliné à mesure qu'augmentait celle du parc, jusqu'à sa dissolution en 2002.

17 Discours prononcé le 5 août 1982 devant le conseil d'administration du parc national des Écrins.

*Il faut que le parc acquière cette légitimité [en zone périphérique] par la compétence qu'il peut démontrer auprès de ses partenaires et il faut des moyens, pas seulement financiers, mais aussi humains, avec des compétences qui peuvent jouer un rôle utile sur cette zone périphérique.*

C'est tout l'enjeu de la nouvelle loi sur les parcs nationaux.

En Haute-Savoie, la parution des textes fondateurs des réserves ne suscite pas de déception, comme si les partisans du projet pédagogique n'en avaient rien attendu. L'arrêté de création de la réserve naturelle des Aiguilles Rouges et les décrets instituant les réserves suivantes ne sont pas particulièrement critiqués. Il faut dire que les réserves naturelles ne disposent pas des mêmes moyens qu'un parc national et que les textes réglementaires restent longtemps sans grands effets. Ils n'apparaissent pas vraiment comme un obstacle et l'on cherche plus à s'en abstraire qu'à les corriger et à leur « injecter » la dimension pédagogique qui leur manque. Chaque réserve est dotée d'une association d'amis qui prend largement seule les décisions relatives à la gestion, et interprète assez librement le décret ou l'arrêté de création. Ce n'est que tardivement et progressivement que s'impose un gestionnaire commun (Asters), qui s'efforce, parfois contre les associations d'amis, d'unifier les objectifs et les méthodes des différentes réserves et de faire respecter la réglementation partout et par tous.

### ***Des réalisations à l'écart de la loi***

Ni Gilbert André ni Jean Eyheralde n'ont réussi à inscrire leurs projets dans la législation. Cela ne les a cependant pas empêchés de les concrétiser, au moins partiellement.

En février 1956, Gilbert André est élu maire de Bonneval-sur-Arc ; en juin 1957, la commune est ravagée par des inondations dramatiques. Pour beaucoup, le village est condamné. Gilbert André voit plutôt dans cette catastrophe un défi à relever : s'il réussit à mettre en œuvre ses idées dans de telles conditions, c'est que l'on pourrait partout réussir. Les habitants acceptent de s'endetter et de travailler bénévolement. Pendant des années, ils œuvrent à la reconstruction de Bonneval. À l'exception du collège d'altitude, tout ce que Gilbert André avait imaginé se réalise : des ateliers d'artisanat sont lancés, une fromagerie est édiflée, l'habitat est rénové et modernisé tout en conservant son aspect traditionnel ; l'accès hivernal est amélioré et sécurisé. À la demande des habitants, une petite station de sports d'hiver est par la suite créée. Le village renaît ; la courbe démographique, qui était en chute libre, remonte. Gilbert André attire à Bonneval des personnalités et des journalistes de renom et la commune bénéficie d'une importante publicité dans la presse nationale et internationale. L'expérience de Gilbert André se veut une alternative à la fois aux grandes stations et au parc national tel qu'il a été interprété par les forestiers. Bonneval veut offrir une image de ce que la Vanoise aurait pu être si le projet culturel avait été retenu.

Aux Aiguilles Rouges, au début des années 1970, Jean Eyheralde et ses amis mettent de même leurs idées en application. Contrairement à beaucoup de gestionnaires des espaces protégés, ils ne se précipitent pas sur les limites de la réserve pour les baliser. Ils se concentrent sur le col des Montets, où quantité de gens viennent cueillir des fleurs, promener leur chien, photographier les marmottes et la chaîne du Mont-Blanc ou encore se délester de vieux matelas : nombre de cols, dont celui des Montets, servent alors de dépotoirs. Un chalet-laboratoire est construit à proximité immédiate de la route. Des loupes binoculaires et des montages audiovisuels y sont en libre-service ; un sentier de découverte en part et y ramène. La création de ce sentier a été annoncée par voie de presse et les habitants ont été invités à participer à sa conception et à son tracé. Dès 1974, un garde saisonnier est recruté, qui passe l'essentiel de son temps sur le site, à transmettre le message de la réserve. Il verbalise très peu. La réglementation est considérée comme un mal nécessaire, qui disparaîtra lorsque tous auront découvert la beauté de la nature ordinaire et les liens qui nous unissent à l'ensemble du

vivant. Des groupes d'étudiants encadrés par Jean Eyheralde et d'autres naturalistes se succèdent bientôt tout l'été au col des Montets ; ils réalisent quelques travaux pratiques et se mettent à la disposition du public. Comme à Bonneval, la faiblesse des moyens est compensée par une énorme disponibilité humaine. Mais la situation est moins subie que choisie : Jean Eyheralde est persuadé que les réserves ont besoin de gens, plus que d'argent. Le col des Montets attire beaucoup de visiteurs et de gestionnaires d'espaces protégés, curieux de voir comment, et avec si peu de moyens, on peut pratiquer une pédagogie rigoureuse et ouverte à tous.

### ***Que reste-t-il de ces projets ?***

À partir des années 1980, Bonneval-sur-Arc connaît des difficultés. Les revenus de la commune, qui provenaient en partie d'EDF, déclinent. Une jonction avec le domaine skiable de Val d'Isère est envisagée pour compenser la perte de ressources financières mais elle nécessite l'implantation d'une remontée mécanique en zone centrale du parc national, qui est refusée après de longues tractations<sup>18</sup>. Un fossé commence à se creuser entre Gilbert André et une partie des habitants. Alors que les décisions se prenaient jusque-là à l'unanimité, le conseil municipal est de plus en plus divisé et en 1995, Gilbert André décide de quitter définitivement la scène publique. Toitures en lauzes, lignes électriques enterrées, aspect général du vieux village préservé : Bonneval-sur-Arc reste un village à part, et une référence ; pour Gilbert André cependant, il a perdu l'essentiel.

Jean Eyheralde, âgé et fatigué, se retire lui aussi à la fin des années 1990. Quelques personnes ayant vécu les débuts de la réserve des Aiguilles Rouges tentent d'en maintenir l'esprit. Mais il n'y a plus d'étudiants au col des Montets et les universitaires qui viennent encore dialoguer avec le public se font rares. Les gestionnaires actuels considèrent dépassées les méthodes de leurs aînés. Ils veulent moderniser les supports pédagogiques et harmoniser les messages, les discours, les signalétiques des différentes réserves. Des expositions et des brochures conçues dans leur coin par de petites associations d'amis avec les moyens du bord ne correspondent plus aux canons en vigueur. Ainsi, ni Gilbert André ni Jean Eyheralde n'ont eu de véritables héritiers. Leurs successeurs jugent remarquables les expériences qu'ils ont menées, pas vraiment utopiques puisqu'elles ont bel et bien existé, mais exceptionnelles et liées à des personnalités hors du commun. Or, les espaces protégés ne sont plus aujourd'hui dans une phase d'expérimentation, et leurs gestionnaires privilégient la reproductibilité. Ils sont en quête de modèles applicables dans tous les parcs nationaux existants et à venir, dans toutes les réserves naturelles, voire dans tous les espaces protégés.

Que les aventures de Gilbert André et de Jean Eyheralde n'aient pas fait tache d'huile et qu'elles ne se soient pas prolongées ne signifie pas qu'elles soient restées sans suites. Leurs successeurs n'ont sûrement pas tout rejeté. En Vanoise, on assiste même à un certain retour aux conceptions culturalistes des précurseurs, maintenant que la protection de la faune et de la flore a largement porté ses fruits : depuis le milieu des années 1990 surtout, des agents ont pris conscience de l'enjeu de soutenir les activités pastorales. Des bâtiments d'alpage ont été rénovés avec l'aide du parc. L'élaboration de nouveaux outils de communication<sup>19</sup> en 2004 témoigne bien de cette volonté d'ouverture vers la zone périphérique et les activités humaines<sup>20</sup>. Quant à l'accueil du public, il s'inspire en beaucoup d'endroits de l'expérience du

---

18 Pour un récit détaillé de « l'affaire » générée par le projet de liaison entre Bonneval-sur-Arc et Val d'Isère, voir Laslaz, 2004 et Selmi, 2006.

19 Journal *Vanoise* édité par le parc pour les habitants, film documentaire *Vanoise des hommes et des montagnes* (production : parc national de la Vanoise, Agence touristique départementale de la Savoie, Advita productions).

20 Cette évolution est renforcée par la nouvelle loi, qui donne aux parcs nationaux la mission de protéger leur patrimoine naturel, culturel et paysager.

col des Montets. L'idée de doter les espaces protégés de « maisons » a été conservée, même si on veut aujourd'hui des « espaces d'accueil » plus luxueux que le chalet-laboratoire du col des Montets et dotés d'une véritable « scénographie ». Elle a largement débordé la Haute-Savoie et elle a notamment été reprise en Vanoise. Autre exemple : on retrouve dans la bouche des gestionnaires actuels certaines devises des pionniers : « *le sentier territoire de l'homme* »<sup>21</sup>, par exemple, connaît toujours un grand succès. Il semble ainsi que les gestionnaires aient emprunté aux projets culturalistes ce qui pouvait être repris, reproduit, et ajouté sans trop de mal à la mission de protection : les plus petits dénominateurs communs, en quelque sorte. Ce n'est pas ce qu'il y avait de plus révolutionnaire dans les projets des deux pionniers. Les éléments les plus novateurs, comme l'organisation de chantiers collectifs de bénévoles, l'invitation faite à tous de s'exprimer et de participer, l'ambition de changer les rapports humains en même temps que les rapports à la nature, ou encore les slogans les plus déroutants (« *les réserves sont conçues pour disparaître* »), ont disparu. Mais ce qui s'est transmis n'est pas rien. Bonneval-sur-Arc et le col des Montets ont par ailleurs attiré des foules de visiteurs. Ce qui s'y est fait a donné lieu à d'innombrables articles de presse, au grand retentissement. Ces expériences ont montré la possibilité d'un autre développement, d'une autre protection et d'une autre pédagogie et il est certain qu'elles ont exercé une réelle influence.

## Conclusion

Les projets naturalistes ont franchi tous les obstacles. Ils sont passés dans les textes de loi, dans les faits, d'une génération à l'autre. Ils traversent actuellement une phase de turbulence. La loi de 1960 relative à la création des parcs nationaux vient d'être remplacée et les réserves naturelles connaîtront peut-être, elles aussi, d'importants changements de leurs statuts. Mais il est probable que la protection des milieux naturels continuera d'être leur mission privilégiée. Les projets culturalistes ont globalement essuyé davantage d'échecs. Ils ont permis de présenter les espaces protégés sous un jour favorable aux élus locaux et ils ont de ce fait joué un rôle essentiel dans leur création. On ne saura bien sûr jamais si le parc national de la Vanoise aurait été possible sans le projet culturel de Gilbert André mais on ne s'avance pas trop en affirmant que celui-ci a grandement facilité son acceptation initiale. Les projets culturalistes ont par ailleurs débouché sur des réalisations qui ont largement contredit les sombres prédictions de leurs détracteurs, et qui ont peut-être dépassé les espoirs de leurs promoteurs. Mais ils n'ont pas survécu à ces derniers et ils ont eu bien du mal à figurer dans les textes. Sont-ils les grands perdants de l'histoire des espaces protégés ? La réponse doit être nuancée. Pour l'État, il y avait un excès d'originalité dans ces projets, qu'il a fallu dissoudre, en « faisant entrer le particulier, le singulier, dans des espaces de similitude et de comparabilité » (Marié, 2004). Mais des aspects ont bel et bien été repris et l'on constate depuis quelques années un certain retour aux intentions des précurseurs. En Vanoise, les responsables du parc national ont d'abord eu tendance à se concentrer sur la zone centrale et sur la mission de protection ; ils s'efforcent à présent d'ouvrir leurs activités à de nouveaux espaces et à de nouvelles préoccupations, qui bien souvent évoquent celles de Gilbert André et de Denys Pradelle. Cette tendance devrait se renforcer avec la nouvelle loi sur les parcs nationaux, dont les promoteurs ont souhaité renouer avec les intentions culturalistes de leurs prédécesseurs, en conférant un statut à la zone périphérique (rebaptisée « aire d'adhésion ») et en accordant un pouvoir accru aux élus locaux<sup>22</sup>. Les idées de Gilbert André et de Jean

---

21 Une des trouvailles de l'équipe du col des Montets, qui ferait bondir Gilbert André, pour qui la montagne est un espace de liberté.

22 Le vocabulaire lui-même se répète : le terme de « cœur » qui, dans la nouvelle loi, remplace celui de zone centrale, figurait déjà dans les textes de Denys Pradelle.

Eyheralde ont fait leur chemin, en dehors des espaces protégés, chez une partie de ceux qui les ont rencontrés et qui ont apprécié leurs réalisations. On reconnaît aujourd'hui que la protection des espèces et des espaces remarquables ne suffit pas et qu'il faut, aussi, prendre soin de la nature ordinaire (Mougenot, 2003). Resurgissent ainsi, bien après leur formulation, et bien loin des espaces protégés, certaines intentions des initiateurs que l'on croyait perdues.

### Références citées

Courtin Jean-Pierre, 1987. Protéger la montagne. Entre Léman et Mont-Blanc, des réserves naturelles et des hommes, Lyon, La Manufacture.  
Couturier Marcel, 1943. « Projet d'un parc national à bouquetins en France », Revue de géographie alpine, 3, p. 393-398.  
Couturier Marcel, 1962. Le bouquetin des Alpes, Grenoble, édité à compte d'auteur.  
*COURTIN JEAN-PIERRE, 1987. PROTÉGER LA MONTAGNE. ENTRE LÉMAN ET MONT-BLANC, DES RÉSERVES NATURELLES ET DES HOMMES, LYON, LA MANUFACTURE.*  
*COUTURIER MARCEL, 1943. « PROJET D'UN PARC NATIONAL À BOUQUETINS EN FRANCE », REVUE DE GÉOGRAPHIE ALPINE, 3, P. 393-398.*  
*COUTURIER MARCEL, 1962. LE BOUQUETIN DES ALPES, GRENOBLE, ÉDITÉ À COMPTE D'AUTEUR.*  
Laslaz Lionel, 2004. Vanoise. 40 ans de parc national. Bilan et perspectives, Paris, L'Harmattan.

Mauz Isabelle, 2003. Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise. 1921-1971 : la construction, Grenoble, Revue de géographie alpine, coll. Ascendance.  
Mauz Isabelle, 2005a. Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise. Trois générations racontent, Grenoble, Revue de géographie alpine, coll. Ascendance.  
Mauz Isabelle, 2005b. Histoires et mémoires des réserves naturelles de Haute-Savoie. Des origines à la mise en place, rapport Asters.  
Mougenot Catherine, 2003. Prendre soin de la nature ordinaire, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme et INRA.  
Révil Philippe, Helle Raphaël, 2004. Les pionniers de l'or blanc, Grenoble, Glénat.  
Selmi Adel *LASLAZ LIONEL, 2004. VANOISE. 40 ANS DE PARC NATIONAL. BILAN ET PERSPECTIVES, PARIS, L'HARMATTAN.*

*MAUZ ISABELLE, 2003. HISTOIRE ET MÉMOIRES DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE. 1921-1971 : LA CONSTRUCTION, GRENOBLE, REVUE DE GÉOGRAPHIE ALPINE, COLL. ASCENDANCE.*  
*MAUZ ISABELLE, 2005A. HISTOIRE ET MÉMOIRES DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE. TROIS GÉNÉRATIONS RACONTENT, GRENOBLE, REVUE DE GÉOGRAPHIE ALPINE, COLL. ASCENDANCE.*  
*MAUZ ISABELLE, 2005B. HISTOIRES ET MÉMOIRES DES RÉSERVES NATURELLES DE HAUTE-SAVOIE. DES ORIGINES À LA MISE EN PLACE, RAPPORT ASTERS.*  
*MOUGENOT CATHERINE, 2003. PRENDRE SOIN DE LA NATURE ORDINAIRE, PARIS, ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ET INRA.*  
*RÉVIL PHILIPPE, HELLE RAPHAËL, 2004. LES PIONNIERS DE L'OR BLANC, GRENOBLE, GLÉNAT.*  
*SELMI ADEL, 2006. Administrer la nature. Le parc national de la Vanoise, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme et Quæ.*